



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 10 décembre 2010 (13.12)
(OR. en)**

**17635/10
ADD 2**

BUDGET 93

ADDENDUM 2 À L'EXPOSÉ DES MOTIFS

Objet: Nouveau projet de budget de l'Union européenne pour l'exercice 2011: position
du Conseil du 10 décembre 2010
- Annexe technique (*observations*)

1. **Crédits transférés à la réserve**

SECTION III - COMMISSION

Poste XX 01 01 01 - Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution

Un montant de 1 374 000 EUR en crédits d'engagement et en crédits de paiement est placé dans la réserve. La ventilation entre les 29 titres est exposée dans le document 17635/10 ADD 1.

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Ajouter le texte suivant:

Un montant de 1 374 000 EUR sera libéré lorsque la Commission présentera une proposition de transfert du personnel de sa DG RELEX à l'unité du SEAE chargée de la consolidation de la paix et de la réaction aux crises, conformément aux engagements et déclarations précédents de la haute représentante/vice-présidente.

Poste 18 02 04 01 — Système d'information Schengen (SIS II)

Un montant de 10 000 000 EUR en crédits d'engagement et un montant de 6 642 473 EUR en crédits de paiement sont placés dans la réserve.

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Ajouter le texte suivant:

Les crédits placés en réserve seront débloqués lorsque la Commission présentera, pour la poursuite du développement du SIS II, un calendrier concret et réaliste détaillant les étapes techniques supplémentaires, le contenu et l'objectif de chaque étape, les coûts afférents et les responsabilités pour chaque étape de développement. En outre, la Commission doit donner, au Parlement et au Conseil, un accès intégral au contrat de service conclu entre la Commission et le prestataire chargé du développement du système SIS II.

Poste 18 05 05 01 — Collège européen de police - Contribution aux titres 1 et 2

Un montant de 425 000 EUR en crédits d'engagement et en crédits de paiement est placé dans la réserve.

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Ajouter le texte suivant:

Ce montant restera en réserve jusqu'à ce que le Parlement ait reçu des informations satisfaisantes sur le suivi à donner à sa décision de décharge et à sa résolution pour l'exercice 2008.

Article 21 04 01 - Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie

Un montant de 65 000 000 EUR en crédits d'engagement et un montant de 57 826 850 EUR en crédits de paiement sont placés dans la réserve.

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Ajouter le texte suivant:

La Commission européenne doit présenter un document qui l'engage politiquement et qui démontre que le programme de financement à mise en œuvre rapide pour lutter contre le changement climatique est effectivement un ajout, qu'il alloue les ressources de l'UE à des régions partenaires d'une manière géographiquement équilibrée et ne s'effectue pas au détriment des programmes existants de coopération au développement, ainsi que d'une présentation claire des contributions financières des États membres au mécanisme à mise en œuvre rapide, des informations sur les critères de sélection des bénéficiaires et des détails des accords conclus avec les pays en développement.

Poste 25 01 02 13 — Autres dépenses de gestion liées aux membres de l'institution

Un montant de 460 000 EUR en crédits d'engagement et en crédits de paiement est placé dans la réserve.

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Ajouter le texte suivant:

460 000 EUR seront maintenus en réserve tant que la Commission n'aura pas tenu l'engagement pris par son président (Orientations politiques pour la prochaine Commission, 3 septembre 2009, p. 44) de revoir le code de conduite des commissaires dans le cadre d'un dialogue structuré avec les institutions concernées, et en particulier:

- *d'améliorer les déclarations d'intérêt des membres de la Commission (révision régulière, annuelle, publication des intérêts financiers étendue aux enfants et aux partenaires);*
- *de renforcer la transparence dans le domaine des déplacements en mission des membres de la Commission;*
- *d'améliorer les règles relatives aux conflits d'intérêts, et en priorité dans les domaines suivants:*
- *renforcement des règles relatives à l'acceptation des cadeaux (préciser que les propositions de séjours de vacances et d'autres services sont considérées comme des cadeaux, publication du nom des donateurs);*
- *renforcement des conditions relatives à l'exercice d'une activité dans le secteur privé après le départ de la Commission (délai d'incompatibilité);*
- *mise en place d'une procédure pour les cas de conflits d'intérêts et constitution d'un conseil consultatif des principes de la vie publique dont les membres seront nommés par les différentes institutions*
- *de définir le cadre d'application du code de conduite (y compris les sanctions à appliquer en cas de violation);*
- *de mettre en place des rapports et d'améliorer la présentation du code de conduite sur le site internet de la Commission;*
- *d'expliquer clairement les procédures de recours existantes devant le Médiateur européen.*

SECTION VII - COMITÉ DES RÉGIONS

Poste 2 1 0 2 — Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes

Un montant de 115 000 EUR en crédits d'engagement et en crédits de paiement est placé dans la réserve.

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Ajouter le texte suivant:

La moitié de l'augmentation a été mise en réserve dans l'attente de justifications plus détaillées.

Poste 2 5 4 1 — Observateurs (Croatie)

Un montant de 22 000 EUR en crédits d'engagement et en crédits de paiement a été placé dans la réserve.

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Ajouter le texte suivant:

Le crédit est placé en réserve dans l'attente de la confirmation du calendrier d'adhésion.

2. Crédits transférés à la ligne budgétaire

SECTION III - COMMISSION

Poste 12 04 02 01 - Autorité bancaire européenne - Contribution aux titres 1 et 2

Un montant de 3 956 000 EUR en crédits d'engagement et en crédits de paiement est transféré à la ligne budgétaire.

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Supprimé

Poste 12 04 02 02 - Autorité bancaire européenne - Contribution au titre 3

Un montant de 1 116 400 EUR en crédits d'engagement et en crédits de paiement est transféré à la ligne budgétaire.

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Supprimé

Poste 12 04 03 01 - Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles - Contribution aux titres 1 et 2

Un montant de 3 098 600 EUR en crédits d'engagement et en crédits de paiement est transféré à la ligne budgétaire.

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Supprimé

**Poste 12 04 03 02 - Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles -
Contribution au titre 3**

Un montant de 1 168 400 EUR en crédits d'appropriation et en crédits de paiement est transféré à la ligne budgétaire.

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Supprimé

**Poste 12 04 04 01 - Autorité européenne des marchés financiers - Contribution
aux titres 1 et 2**

Un montant de 5 264 000 EUR en crédits d'engagement et en crédits de paiement est transféré à la ligne budgétaire.

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Supprimé

Poste 12 04 04 02 - Autorité européenne des marchés financiers - Contribution au titre 3

Un montant de 1 520 000 EUR en crédits d'engagement et en crédits de paiement est transféré à la ligne budgétaire.

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Supprimé

3. Adaptations techniques

SECTION III - COMMISSION

Article 08 04 01 - Coopération - Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production

Commentaires

Après le paragraphe:

L'objectif des actions menées dans ce domaine est de contribuer à atteindre la masse critique de capacités nécessaire pour développer et exploiter, notamment dans une perspective d'éco-efficacité et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'environnement, les technologies de pointe à la base des produits, services et procédés de fabrication des années à venir, essentiellement fondés sur la connaissance et l'intelligence.

Ajouter le texte suivant:

Suffisamment de crédits doivent être prévus pour la recherche sur les nanotechnologies pour l'évaluation des risques pour la santé et l'environnement, sachant que la recherche n'est consacrée que pour 5 à 10 % aujourd'hui à ce domaine.

Article 15 05 55 - Jeunesse en action

Commentaires

Après le paragraphe:

Conformément au programme "Jeunesse en action 2007-2013", ce crédit est destiné à couvrir les actions suivantes:

Modifier le texte comme suit:

- Jeunesse pour l'Europe: cette action vise à soutenir les échanges de jeunes en vue d'accroître leur mobilité, les initiatives de jeunes et les projets et activités de participation à la vie démocratique permettant de développer leur citoyenneté et la compréhension mutuelle entre eux,
- Service volontaire européen: cette action vise à renforcer la participation des jeunes à différentes formes d'activités de volontariat, à l'intérieur et en dehors de l'Union européenne,
- ***La création d'un réseau européen des associations de jeunes afin d'améliorer les méthodes utilisées par l'échange effectif des meilleures pratiques destinées à éviter que les jeunes ne soient exposés à la criminalité et à l'exclusion sociale,***
- Jeunesse pour le monde: cette action vise à soutenir des projets avec les pays partenaires du programme au titre de l'article 5 de la décision n° 1719/2006/CE, notamment l'échange de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs, et des initiatives qui renforcent la compréhension mutuelle entre les jeunes et leur sens de la solidarité et favorisent le développement de la coopération dans le domaine de la jeunesse et de la société civile dans ces pays,
- Animateurs socio-éducatifs et systèmes d'appui: cette action vise à soutenir les organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse, notamment le fonctionnement des organisations non gouvernementales de jeunesse, leur mise en réseau, l'échange, la formation et la mise en réseau des animateurs socio-éducatifs, la stimulation de l'innovation et de la qualité des actions, l'information des jeunes et la mise en place des structures et activités nécessaires à la réalisation des objectifs du programme,
- Soutien à la coopération stratégique: cette action vise à organiser le dialogue entre les différents acteurs du monde de la jeunesse, en particulier les jeunes, les animateurs socio-éducatifs et les responsables politiques, à contribuer au développement de la coopération stratégique dans le domaine de la jeunesse et à effectuer les travaux et les mises en réseau nécessaires à une meilleure connaissance du domaine de la jeunesse.

Les modifications qui ont été apportées dans le titre 40 à la suite des transferts susmentionnés sont indiquées dans le document 17635/10 ADD 1.